

Partie 4 : La problématique de la sécurité des occupants d'un logement

4.1. Conscientisation à la problématique des accidents domestiques

a. Définition et compréhension du problème des accidents domestiques

Q6a) : Qu'impliquent, pour vous les idées suivantes :
La sécurité en matière de réalisation de logement (construction ou rénovation ?)
La sécurité des futurs occupants ?
La notion d'accidents domestiques ?

Réponses spontanées

❑ **La sécurité en matière de réalisation de logement est vécue de manière très diverse par les architectes :**

- certains évoquent la sécurité sur le chantier pour les ouvriers,
- d'autres, le respect des normes en matière de réalisation de logement,
- pour quelques-uns, la notion de sécurité pour les futurs occupants est d'emblée citée de façon très concrète : protection aux fenêtres pour éviter les chutes, sécurité lors de l'entretien et du nettoyage de la maison...

=> mais, de manière générale, la définition reste vague et peu structurée, brassant des sujets très divers sans qu'aucun élément ne ressorte particulièrement, excepté, peut-être, le fait que l'architecte considère que chacun est responsable de ses actes (le maître de chantier pour ses ouvriers, les corps de métier (p.ex. électriciens) pour les équipements qu'ils installent et la manière dont ils l'installent,...).

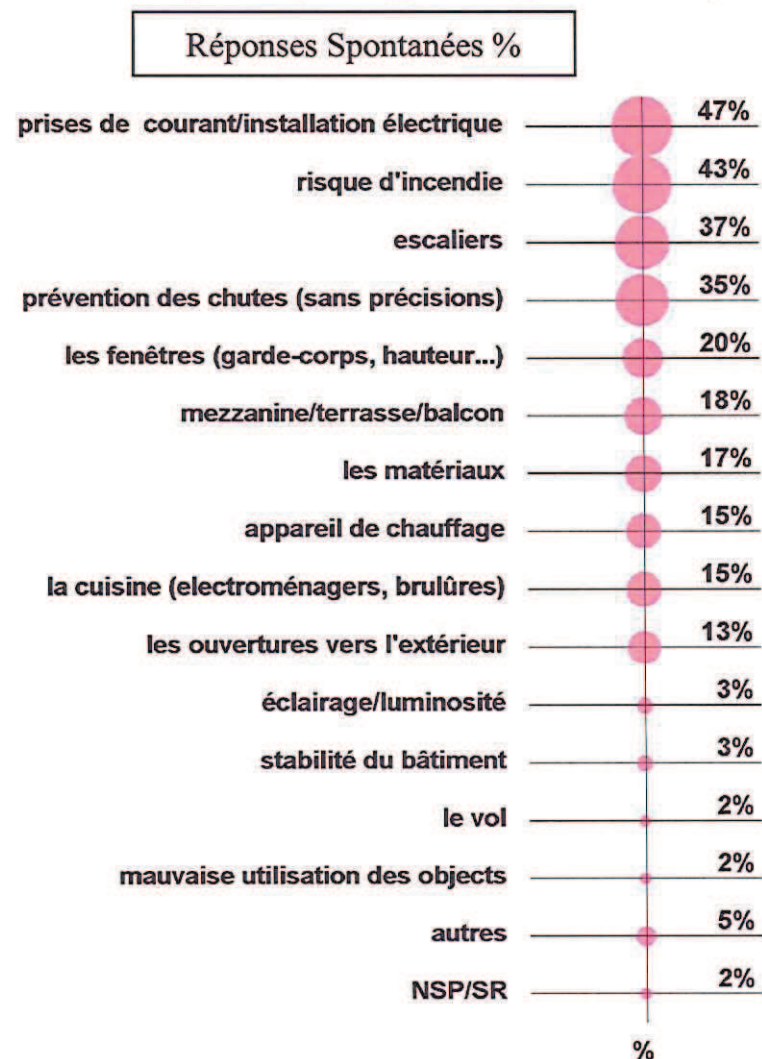


Définition et compréhension du problème des accidents domestiques (suite)

- ❑ Dès que l'on aborde **la sécurité des futurs occupants et la problématique des accidents domestiques**, les réponses deviennent beaucoup plus concrètes et homogènes : chutes, incendies sont les éléments qui inquiètent le plus les architectes.
 - ❑ Les architectes se montrent donc, extrêmement vigilants vis à vis des risques que peut comporter un logement pour ses habitants et particulièrement en ce qui concerne les risques pour l'enfant.
- => Dans tous les cas, cependant, l'architecte considère que **chacun** (chaque corps de métier/ intervenant dans la construction) **est responsable de ses actes** et qu'il ne peut, dès lors, anticiper tous les accidents domestiques envisageables au sein d'un logement. Il se ménage donc une « porte de sortie quant à sa responsabilité » même s'il évoque spontanément sa « responsabilité morale » à l'égard du maître d'ouvrage.
- ❑ La sécurité dans le sens de prévention des agressions (biens et/ou personnes) n'est pas présente.

b. Les facteurs de risque principaux pour les occupants d'un logement
(analyse selon le total et selon le nombre de chantiers logements)

Q6b) Quels sont les facteurs de risque les plus importants pour les occupants d'un logement ?



Base (CA) : échantillon total (n = 60)

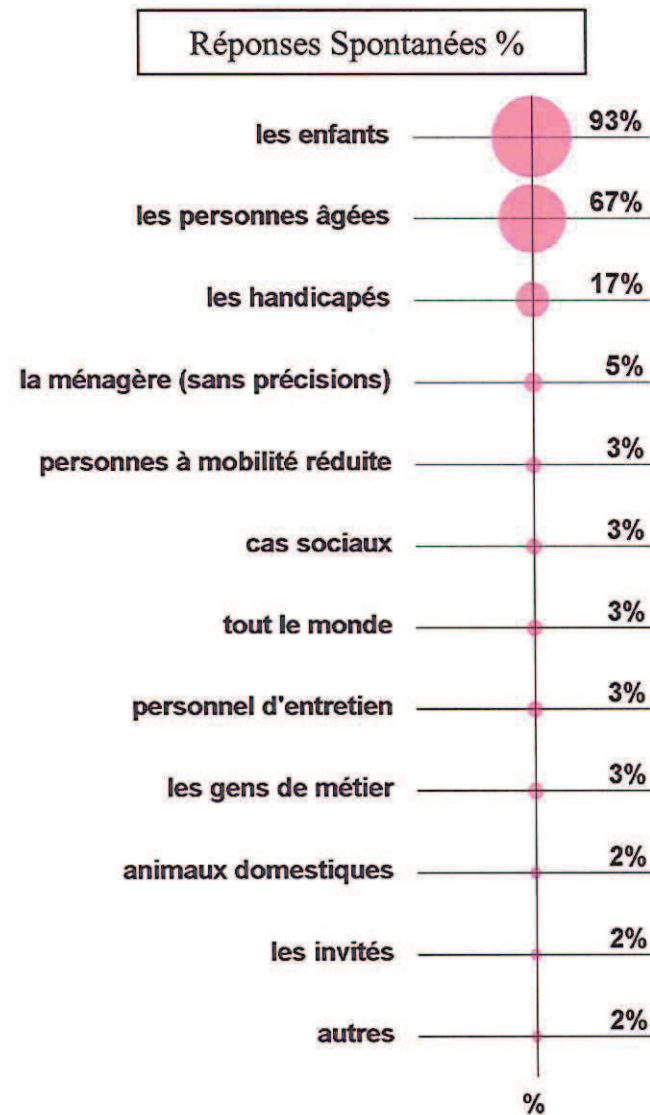
Réponses Spontanées %

Les facteurs de risque principaux sont :

- ☐ avant toutes choses, les craintes liées à l'installation électrique (47%) – souvent vétuste dans la rénovation - mais aussi, les risques d'incendie (43%) sont les éléments considérés comme les plus à risque au sein d'un logement.
 - ☐ ils sont suivis directement par la crainte des chutes (35%) qui regroupe divers éléments : les escaliers (37%), les fenêtres (20%), les balcons (18%), les ouvertures vers l'extérieur (13%), et dans une certaine mesure, le choix des matériaux (17%).
 - ☐ viennent ensuite :
 - les appareils de chauffage et plus particulièrement, les chauffe-eau (15%)
 - et ensuite, la cuisine comme pièce qui renferme le plus d'appareillages dangereux (15%) avec des risques de brûlures, des dangers liés à l'électro-ménager...
- ⇒ De nombreux facteurs de risque sont donc identifiés par les architectes.
- ⇒ On peut remarquer l'homogénéité des réponses d'où ressortent essentiellement trois craintes principales:
- la crainte de chutes diverses
 - les dangers liés à l'installation domestique
 - les risques d'incendie

c. Les personnes les plus exposées aux accidents domestiques

Q6c) Quelles sont les personnes les plus exposées aux accidents domestiques ?



Base (CA) : échantillon total (n = 60)

Le point sur les personnes les plus exposées aux accidents domestiques

Réponses Spontanées %

Q6c) Quelles sont les personnes les plus exposées aux accidents domestiques ?

- ☐ Les enfants (93%) et les personnes âgées (67%) sont de fait reconnues comme les personnes les plus exposées aux accidents domestiques.
- ☐ En ce qui concerne les enfants, c'est leur immaturité qui les expose le plus au sein d'un logement : « ils ne savent pas ce qui est dangereux pour eux ». Ils sont donc les victimes désignées pour les accidents liés aux chutes mais aussi à des degrés divers, à tous les types d'accidents domestiques.
- ☐ Les personnes âgées sont considérées comme fortement exposées aux accidents domestiques en raison de leur mobilité réduite. Là aussi, c'est la crainte des chutes qui prédomine.
- ☐ Les architectes évoquent aussi de façon moins sensible leurs craintes pour la ménagère (5%) et le personnel d'entretien d'un logement (3%).

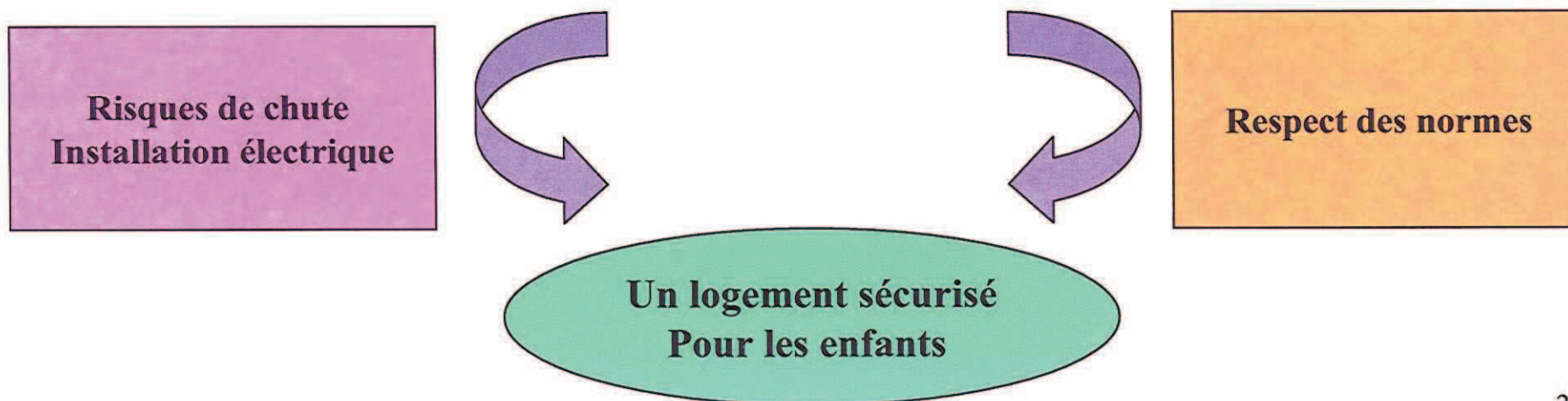
⇒ La sécurité est donc spontanément « pensée » en fonction
⇒ des enfants d'abord et des personnes âgées, ensuite.

d. Les caractéristiques d'un logement sécurisé

Q6d) : Quelles seraient, selon vous, les caractéristiques d'un logement sécurisé ?

Réponses spontanées

- ☐ Ce sont des éléments factuels concrets qui permettent à un logement d'être considéré comme fiable au niveau de la sécurité des habitants :
 - présence de balustrade, garde-corps aux fenêtres,
 - conception des escaliers de façon à éviter tous risques de chute (présence d'une rampe, hauteur des marches..)
 - organisation électrique « ad hoc »
 - respect des normes en vigueur
 - ...
- ☐ Ici aussi, c'est l'inquiétude concernant les chutes et l'électricité qui prédomine. D'autres domaines, comme la cuisine par exemple, sont nettement moins évoqués.
- ☐ Les préoccupations principales concernent les enfants essentiellement. Malgré tout, l'idée de « chacun responsable de ses actes » reste, ici aussi, très présente.



4.2. Sensibilisation à la prévention des accidents domestiques

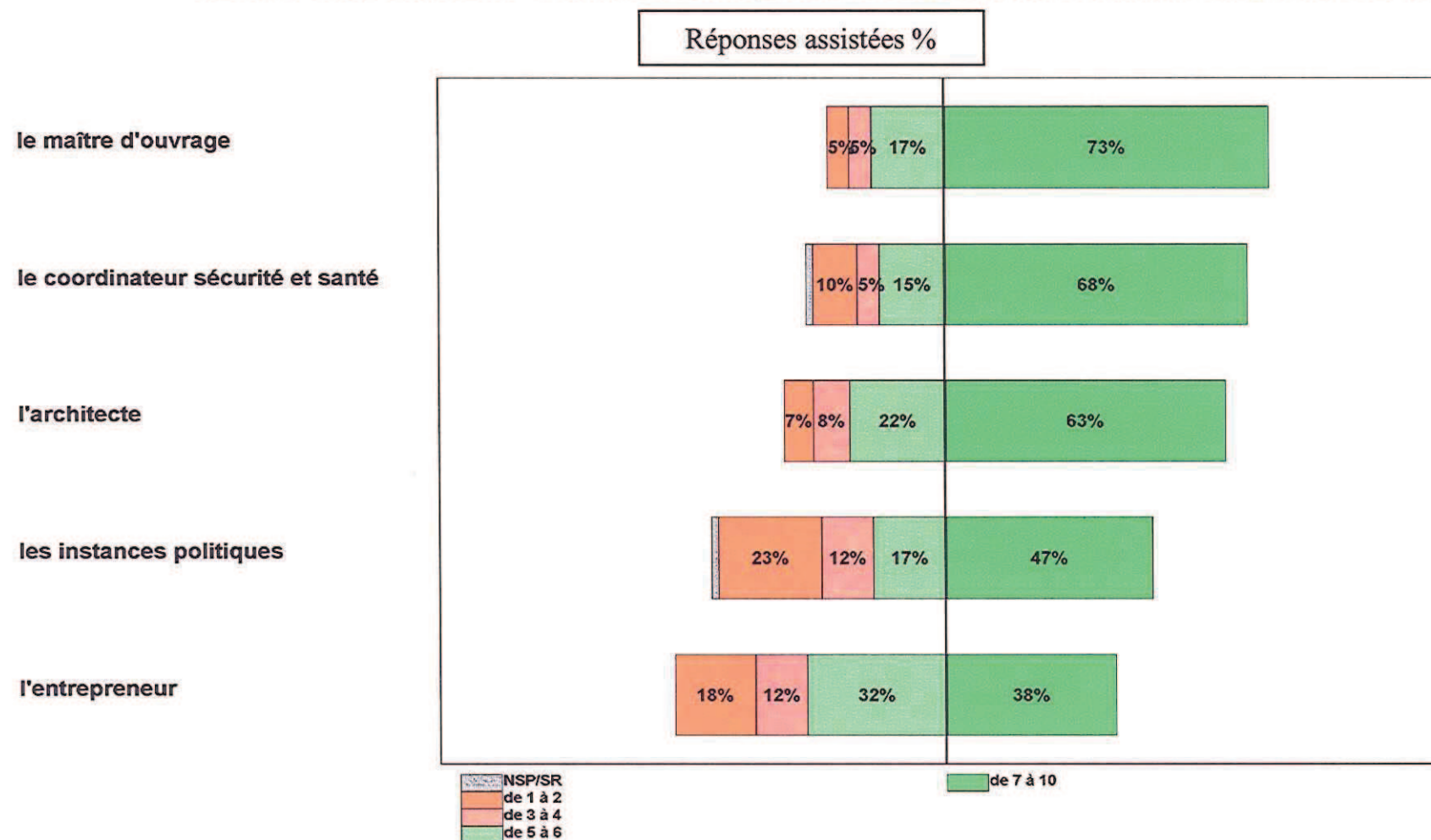
Q6.2a) : Quelle place la notion de prévention des accidents domestiques a-t-elle pour vous dans votre travail d'auteur de projet ?

- ☐ **Lorsqu'on interroge les architectes sur l'importance que revêt la sécurité des futurs occupants lorsqu'ils réalisent un chantier de logement, on s'aperçoit que ce domaine est considéré comme assez secondaire dans les préoccupations spontanées des architectes.**
 - ☐ **Cependant, à l'analyse, il apparaît que cette dimension est envisagée au même titre que les autres critères importants (budget, fonctionnalité, esthétique...): les architectes trouvent évident de se préoccuper de la sécurité des futurs occupants d'un logement. Paradoxalement, l'évidence est telle qu'ils ne songent pas à l'évoquer lorsqu'on les interroge sur la place qu'ils accordent à la sécurité dans la conception/rénovation d'un logement.**
 - ☐ **On peut constater que les architectes disent réaliser un logement en tenant compte de la sécurité avec, par exemple, une préoccupation certaine pour tout ce qui concerne les chutes, les risques d'incendie, les appareillages électriques...**
- ⇒ La notion de responsabilité des actes de chacun reste toujours présente mais l'architecte considère comme de son devoir de préserver les futurs occupants d'un logement des accidents domestiques.**

4.3. Responsabilisation face à la prévention des accidents domestiques

a. La répartition des responsabilités au sein d'un projet

Q6.3a) Comment voyez-vous la répartition des responsabilités sur un chantier en terme de prévention des accidents domestiques ? Pouvez-vous nous donner une note entre 1 et 10



Base (CA) : échantillon total (n = 60)

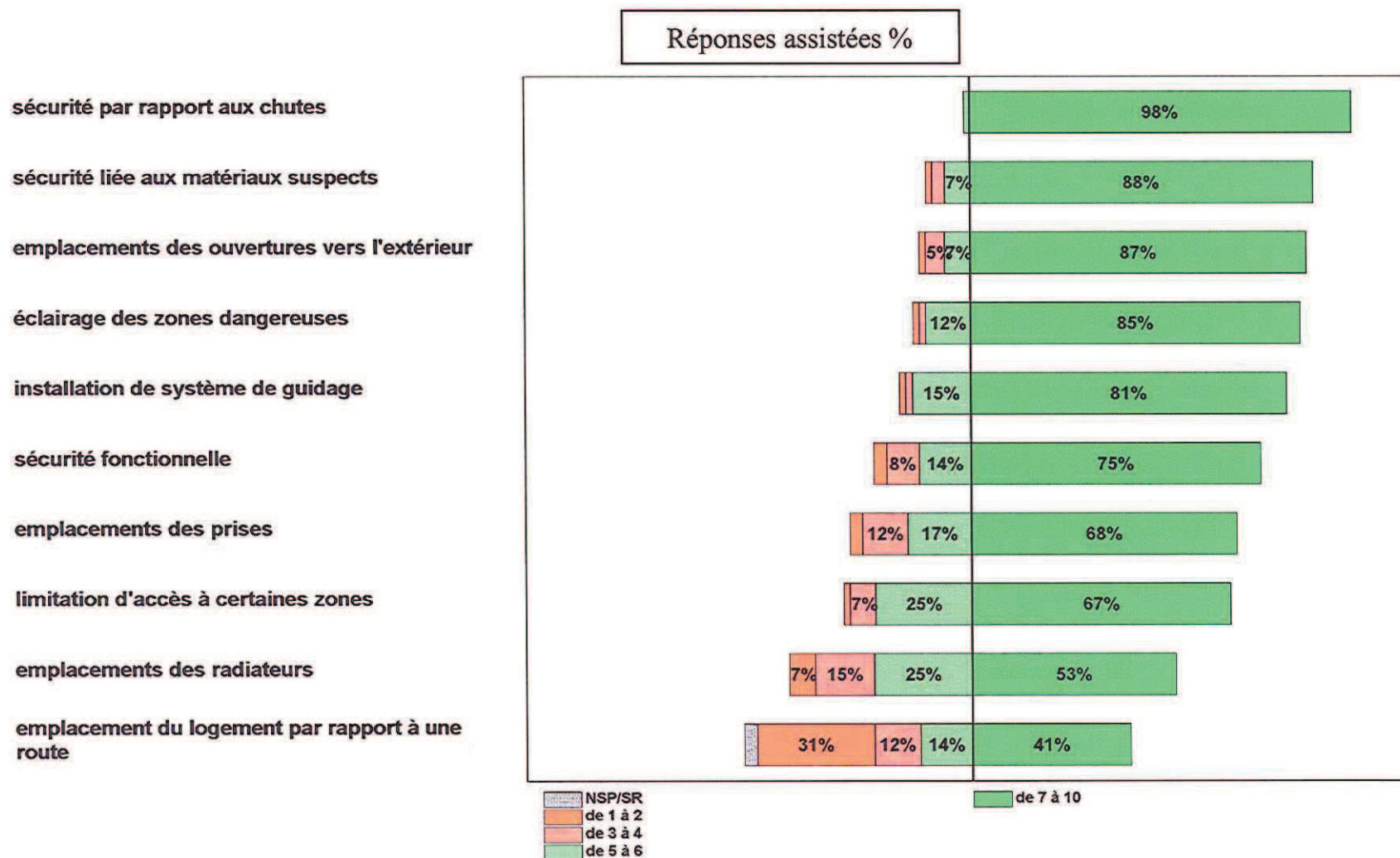
Le point sur la répartition des responsabilités au sein d'un projet

On peut remarquer que trois personnages se démarquent au niveau de la responsabilité :

- ☐ **le maître d'ouvrage (73%), ce qui varie à l'idée « chacun est responsable de ses actes ». Le maître d'ouvrage reste évidemment le commanditaire et à ce titre la personne qui accepte ou non les conseils de l'architecte.**
- ☐ **l'architecte (63%) qui n'apparaît finalement qu'un deuxième position au niveau de la responsabilité concernant la prévention des accidents domestiques.**
- ☐ **et le coordinateur sécurité et santé (68%). qui, bien que récent dans le domaine de la construction est déjà très présent dans les esprits et est bien souvent identifié comme la personne qui doit posséder une « expertise » en sécurité en matière de logement (même si, en soi, le personnage ne rencontre pas encore beaucoup de sympathie).**
- ☐ **en outre, les instances politiques (47%) sont elles aussi présentes, ce qui rencontre l'idée selon laquelle le cadre réglementaire rencontre la zone de responsabilité de l'architecte.**
- ☐ **les entrepreneurs (avec seulement 38%) ne sont donc pas prioritairement considérés comme ayant un niveau de responsabilité élevé au sein d'un projet.**

b. Perceptions des responsabilités de l'architecte

Q6.3b) Quels sont les critères pour lesquels votre travail en tant qu'architecte pourrait jouer un rôle préventif ? Pouvez-vous nous donner une note entre 1 et 10?



Base (CA) : échantillon total (n = 60)

Le point sur les perceptions des responsabilités de l'architecte

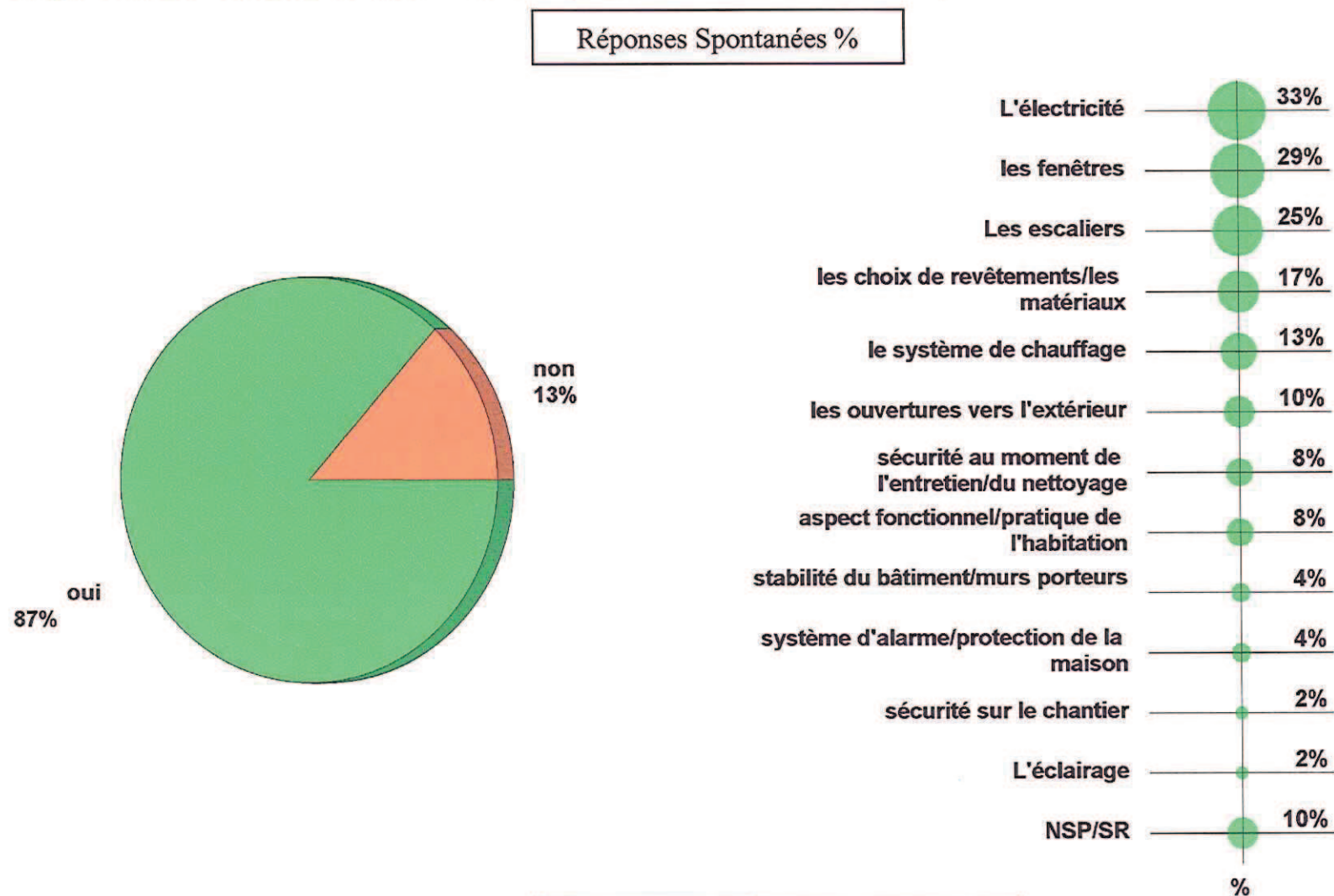
Réponses assistées %

- ☐ Globalement, l'architecte estime sa responsabilité significativement engagée dans la quasi totalité des domaines présentés. Seule celle liée à l'emplacement d'un logement par rapport à une route n'est relevée que par une minorité (41%) de répondants.
 - ☐ L'architecte se sent particulièrement responsable dans tous les domaines concernant les risques de chute (sécurité par rapport aux chutes (98%), installations de système de guidage (81%), limitations d'accès à certaines zones (67%)...). Cette responsabilité face aux chutes explique, sans doute, la grande présence à l'esprit des craintes de chute parmi les préoccupations des architectes quant à la sécurité des habitants d'un logement.
 - ☐ La sécurité fonctionnelle (installation de l'eau, du gaz et de l'électricité...) est relativement moins considérée par l'architecte (75%) comme faisant partie de ses responsabilités. Ce domaine est plus envisagé comme du ressort des « homme de métiers » et des « techniciens » (mentionné régulièrement lors des enquêtes).
- => On observe donc que fondamentalement l'architecte se sent RESPONSABLE de la prévention des accidents domestiques. Il se considère, dans la plupart des domaines, comme chargé de la mise en place des éléments qui vont permettre la prévention des accidents domestiques.

Partie 5 : La prévention des accidents domestiques dans la pratique

5.1. Les éléments principaux pris en compte dans la prévention des accidents domestiques

Q7a) Y-a-t-il des éléments auxquels vous êtes particulièrement attentif afin de prévenir la sécurité des futurs habitants ?



Base (CA) : sont attentifs (n = 52)

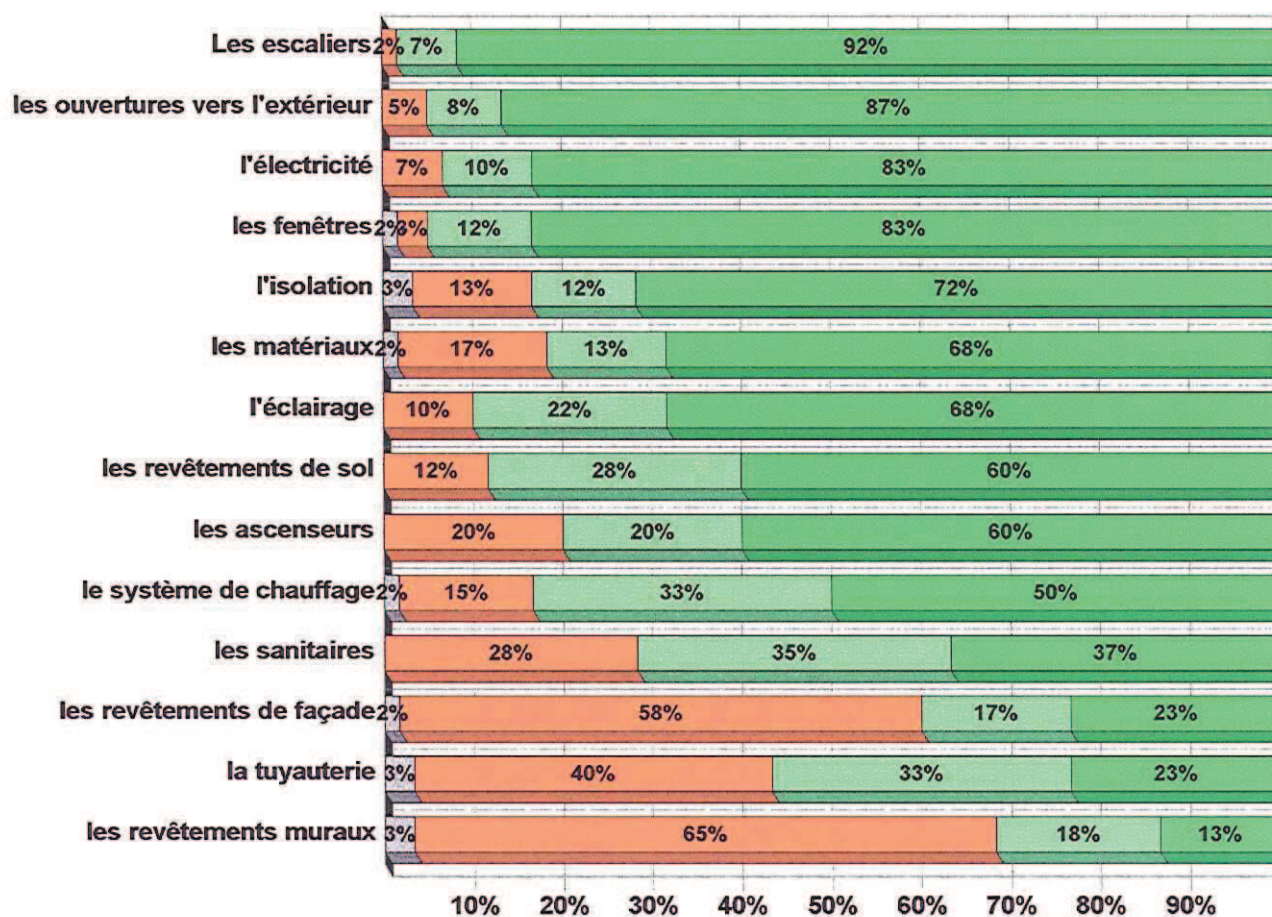
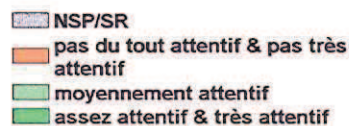
**Le point sur les éléments principaux pris en compte dans
la prévention des accidents domestiques**

- ☐ 87% des architectes se disent attentifs à la prévention des accidents domestiques lorsqu'ils réalisent un projet logement.
 - ☐ Cependant, lorsqu'on les interroge sur les domaines où cette prévention s'opère, aucun élément ne ressort particulièrement (l'électricité (33%), les fenêtres et les escaliers (29%)). On ne retrouve pas, au niveau du début de l'action (être attentif à) préventive, les dangers domestiques dénoncés plus haut.
 - ☐ Le domaine de l'électricité qui se démarque relativement des autres avec 33% est un des secteurs qui, justement, est l'un des plus encadrés – aux dires des répondants - par des lois et/ou normes. On peut donc s'interroger sur la responsabilité de l'architecte à ce niveau.
 - ☐ En ce qui concerne les éléments qui touchent à l'emploi de matériaux ou le recours à des sous-traitants, diverses études ont mis en évidence la « présomption de conformité ». Ce qui sous-entend que, généralement, les architectes supposent que les matériaux et divers équipements qui sont disponibles sur le marché sont « conformes » aux normes en vigueur (ex : « si on les vend, c'est qu'ils sont bons »!). La tendance claire est donc de ne pas se préoccuper de la conformité, présumée, des matériaux/équipements installés.
- => Si les architectes sont unanimes en ce qui concerne les personnes à protéger des accidents domestiques, les domaines où y parvenir restent néanmoins vagues : électricité, prévention des chutes (escalier, fenêtre...)

Les principaux éléments pris en compte dans la prévention des accidents domestiques

[Approche assistée]

Q7c) Parmi la liste suivante, à quels éléments êtes-vous attentif afin de prévenir d'éventuels accidents domestiques ?
(1 = pas du tout attentif; 5 = prioritaire)



Base (CA) : échantillon total (n = 60)

**Les principaux éléments pris en compte dans
la prévention des accidents domestiques**

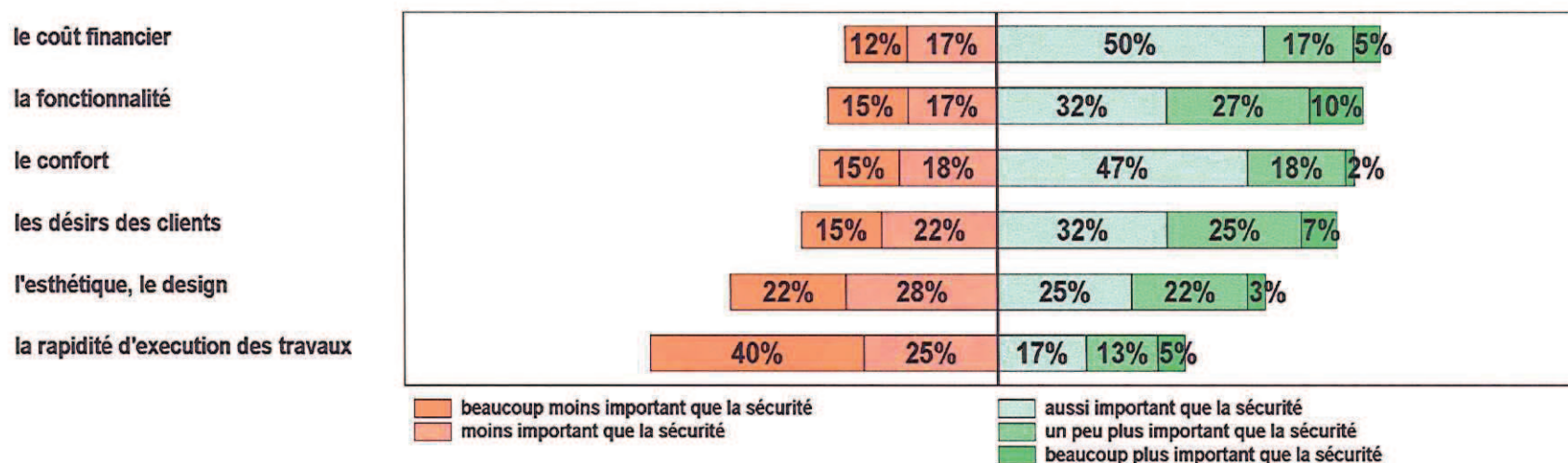
[Approche assistée]

- ☐ A l'inverse de l'approche spontanée, les architectes se disent ici très attentifs à beaucoup de domaines de prévention des accidents domestiques.
- ☐ L'attention des architectes se concentre donc sur les aspects suivants :
 - les domaines qui permettent d'éviter les chutes, (escaliers, fenêtres, ouvertures vers l'extérieur...)
 - une certaine vigilance en ce qui concerne les installations électriques
 - une attention particulière est portée au choix de matériaux avec, par exemple, les revêtements de sol.
- ☐ A l'inverse, les architectes sont peu attentifs à tout ce qui concerne les revêtements muraux et de façade.
 - ⇒ Spontanément, les architectes expriment difficilement les domaines sur lesquels se porte leur attention afin de prévenir les accidents domestique. Mais, ceci ne dénote pas d'un véritable manque de sensibilisation puisque, lorsque l'on suggère des domaines, les architectes se déclarent attentifs à la plupart d'entre eux, un peu comme si « cela allait de soi! »

5.2. La place accordée à la prévention dans le travail de l'architecte

[Approche assistée]

Q7d) : Idéalement, quelle place accordez-vous à la prévention des accidents domestiques en regard d'autres facteurs intervenant dans vos réalisations ?



- ☐ Aucun élément n'est majoritairement considéré comme plus important que la sécurité et la prévention des accidents domestiques.
- ☐ Seul le désir des clients ainsi que la fonctionnalité du logement sont des éléments qui seraient susceptibles d'être considérés aussi importants que la sécurité. Donc, une décision ou un choix du client pourraient l'emporter sur une décision de l'architecte pour prévenir les accidents domestiques.

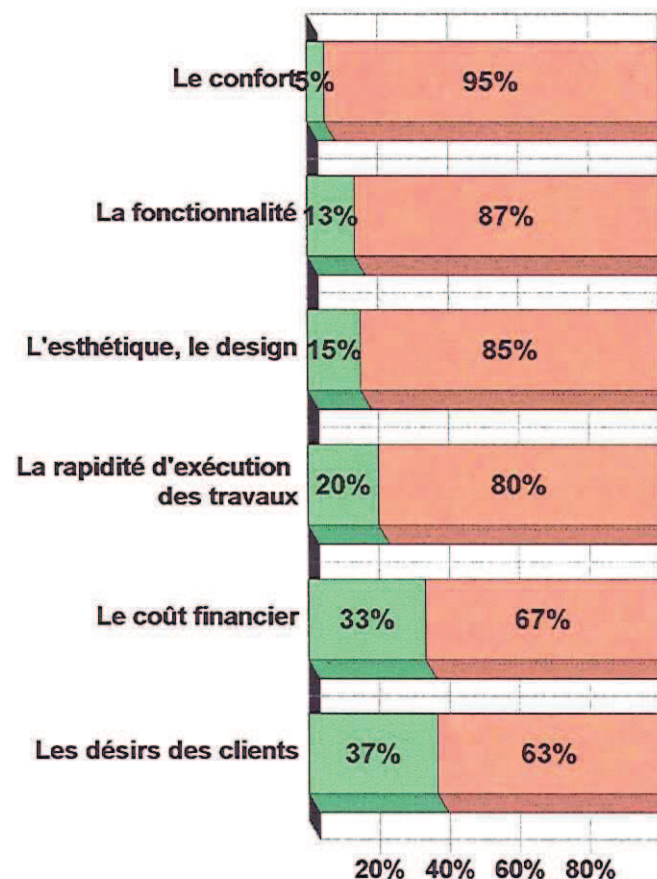
5.3. La compatibilité de la prévention avec les différents facteurs qui organisent un chantier de logement

Q7e) : Pensez-vous que la sécurité peut parfois être incompatible avec ces différents facteurs?

Réponses Assistées %

- ☐ Globalement, aucun des éléments qui organisent le travail de l'architecte n'est réellement incompatible avec la prévention des accidents domestiques.
- ☐ On peut noter que le désir des clients ainsi que le coût financier peuvent davantage constituer un frein à la prévention des accidents domestiques.
- ☐ Il est intéressant de noter qu'au final, l'ennemi principal du client semble être le client lui-même !
- ☐ La fonctionnalité n'apparaît pas ici comme pouvant être incompatible avec la sécurité et la prévention des accidents domestiques, pas plus que le confort et l'esthétique.

oui
non



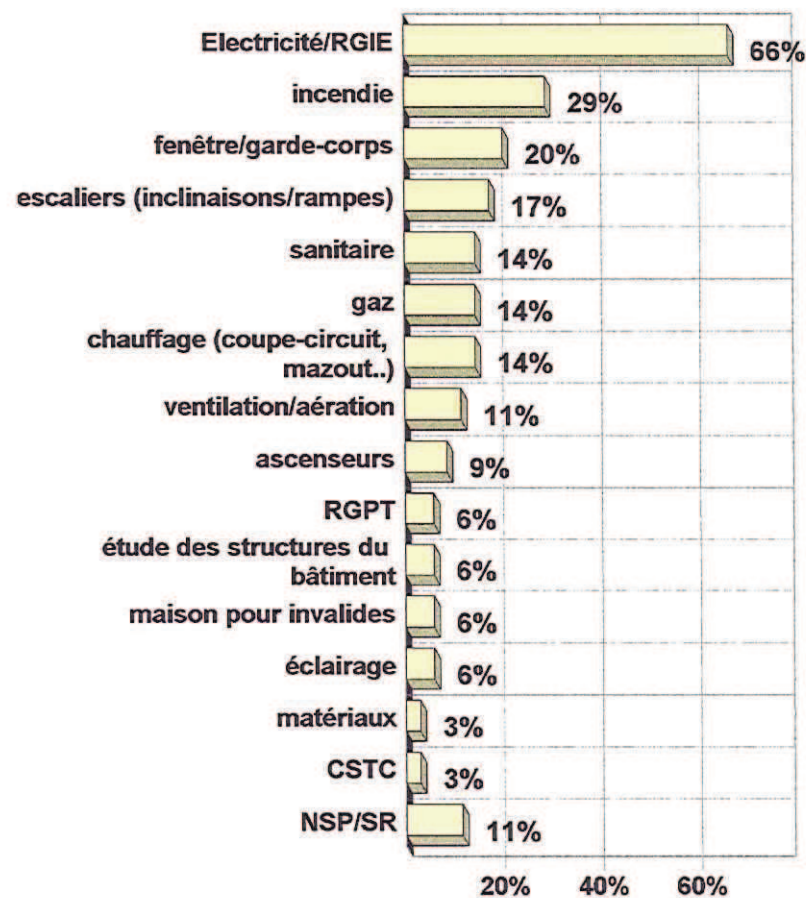
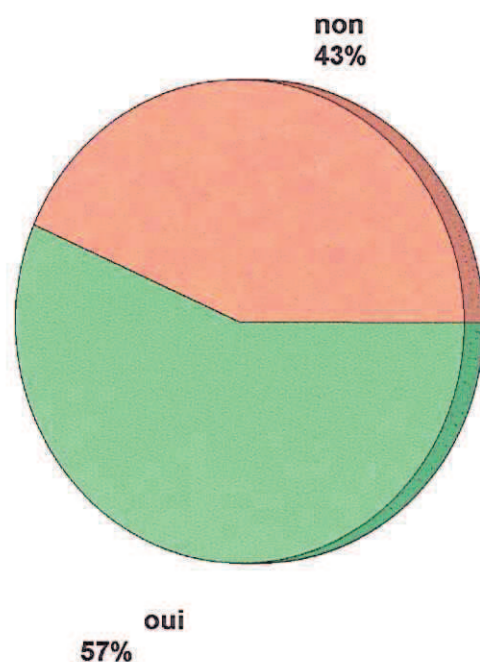
Base (CA) : échantillon total (n = 60)

Partie 6: Normes et législations

6.1. La connaissance des normes, règlements et recommandations

Q8a) Avez-vous connaissance de normes, de règlements ou de recommandations en matière de prévention des accidents domestiques ?

Réponses Spontanées %



Base (CA) : disent connaître des normes, règlements ou recommandations : N=34

Réponses Spontanées %

- ❑ **Seule une petite minorité (57%) d'architectes dit connaître des normes, des règlements ou des recommandations en matière de prévention des accidents domestiques. Parmi ceux qui possèdent des connaissances en cette matière, celles-ci concernent d'abord (66%) les installations électriques. Or, ce domaine est, effectivement, considéré comme l'un des plus « normalisé » en ce sens que ce secteur est l'objet d'une multitude de règlements qui ont pour objet la prévention des accidents. En seconde position, on trouve des normes concernant la prévention des incendies avec seulement 29 %. En dehors de celui de l'électricité, aucun domaine ne se dégage particulièrement. La connaissance reste très pauvre et diminuée des différentes problématiques.**

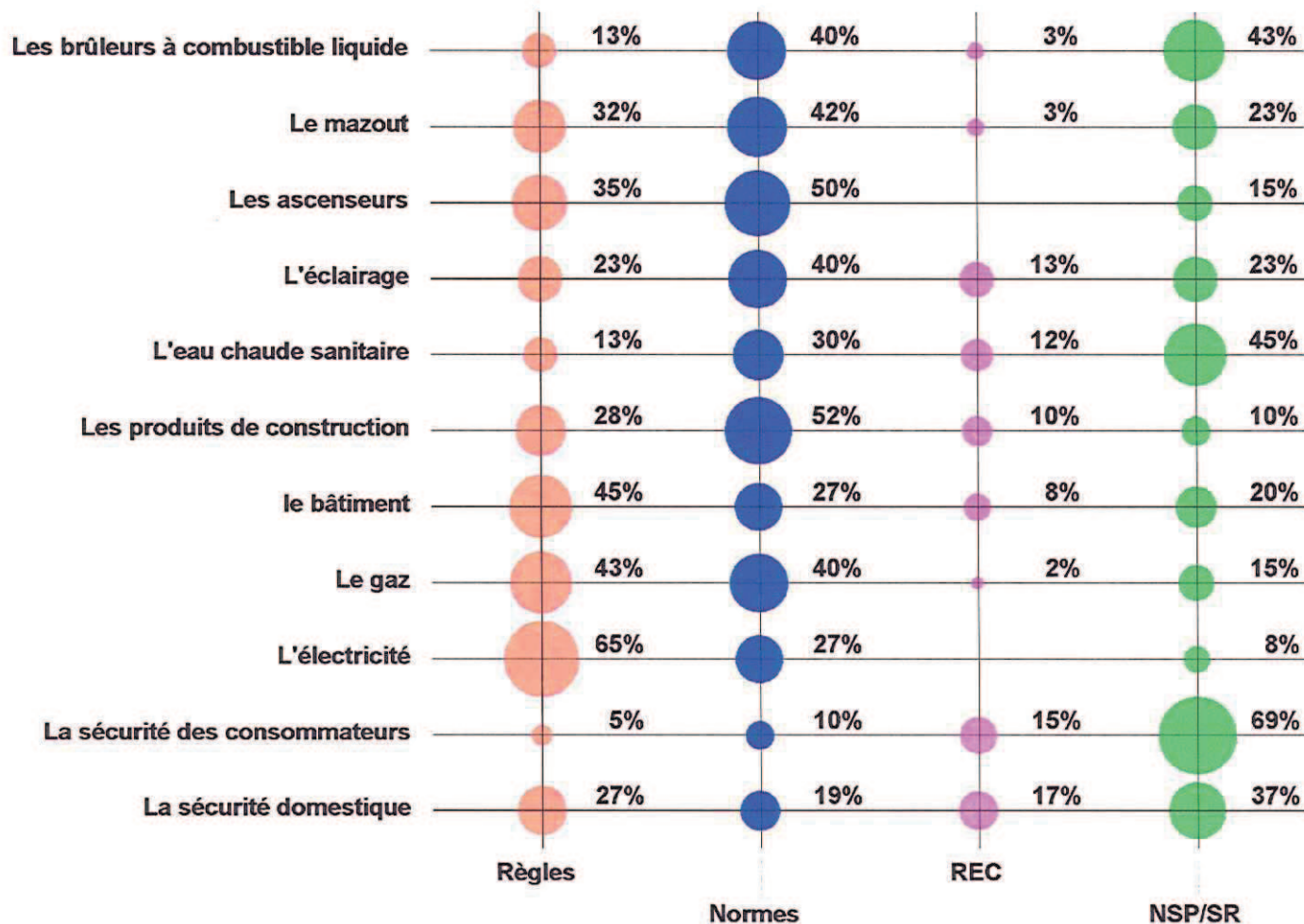
 - ❑ **Parmis les architectes qui disent connaître des normes, nombreux sont ceux qui s'avèrent incapables de donner des exemples.
A l'inverse, les architectes (peu nombreux) qui peuvent citer des exemples de normes en connaissent généralement beaucoup.**
- => On peut donc remarquer que si les architectes se disent très vigilants quand à la prévention des accidents domestiques, ils sont très peu nombreux à connaître le cadre légal qui encadre ce domaine.**

La connaissance des normes, règlements et recommandations

Réponses assistées

Q8b) : Pour chacun des domaines présentés ci-dessous, avez-vous connaissance de normes, de règlements ou de recommandations organisant différents aspects domestiques de la réalisation du logement ?

Q8c) : Pouvez-vous nous présenter, brièvement, les points concrets qu'ils traitent ?



Base (CA) : ont connaissance de normes (n = 60)

- ❑ Les architectes connaissent globalement peu de normes, règlements ou recommandations concernant les différents domaines investigués, lorsqu'on leur demande des exemples, ils restent très vagues ou ne savent pas répondre.
- ❑ Par contre, lorsqu'une personne connaît bien les différentes normes, elle pourra exprimer sa connaissance par de nombreux exemples. De manière générale, les domaines du bâtiment, des produits de construction et de l'électricité sont bien connus. Les exemples sont nombreux (RGIE, NIT, NBN, RGPT...).
- ❑ En ce qui concerne les autres domaines, peu d'exemples sont donnés et les architectes considèrent généralement, que ces normes sont du ressort des hommes de métiers et des techniciens, et non de l'architecte.

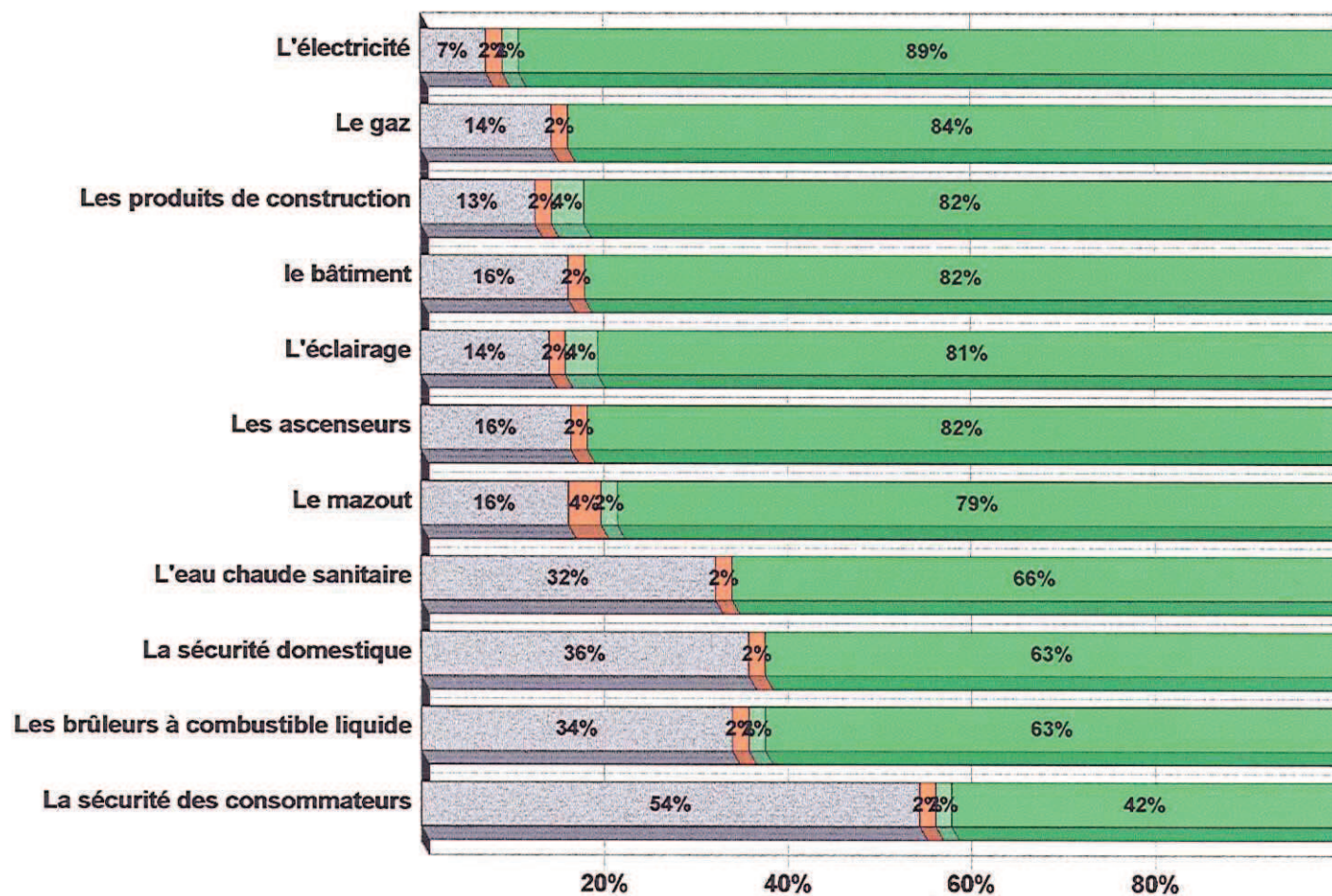
=> On se situe donc ici, en porte à faux par rapport à l'idée précédemment mise en évidence selon laquelle les architectes reconnaissent fort peu de responsabilités à l'entrepreneur et aux hommes de métier dans le cadre de la prévention des accidents domestiques.

6.2 Utilisation des normes, règlements et recommandations

Réponses assistées %

Q8d) : Avez-vous tendance à vous conformer aux règles, normes et recommandations ?
(1= jamais, 2= parfois, 3= souvent, 4 = toujours)

NSP/SR
 jamais
 parfois
 souvent & toujours

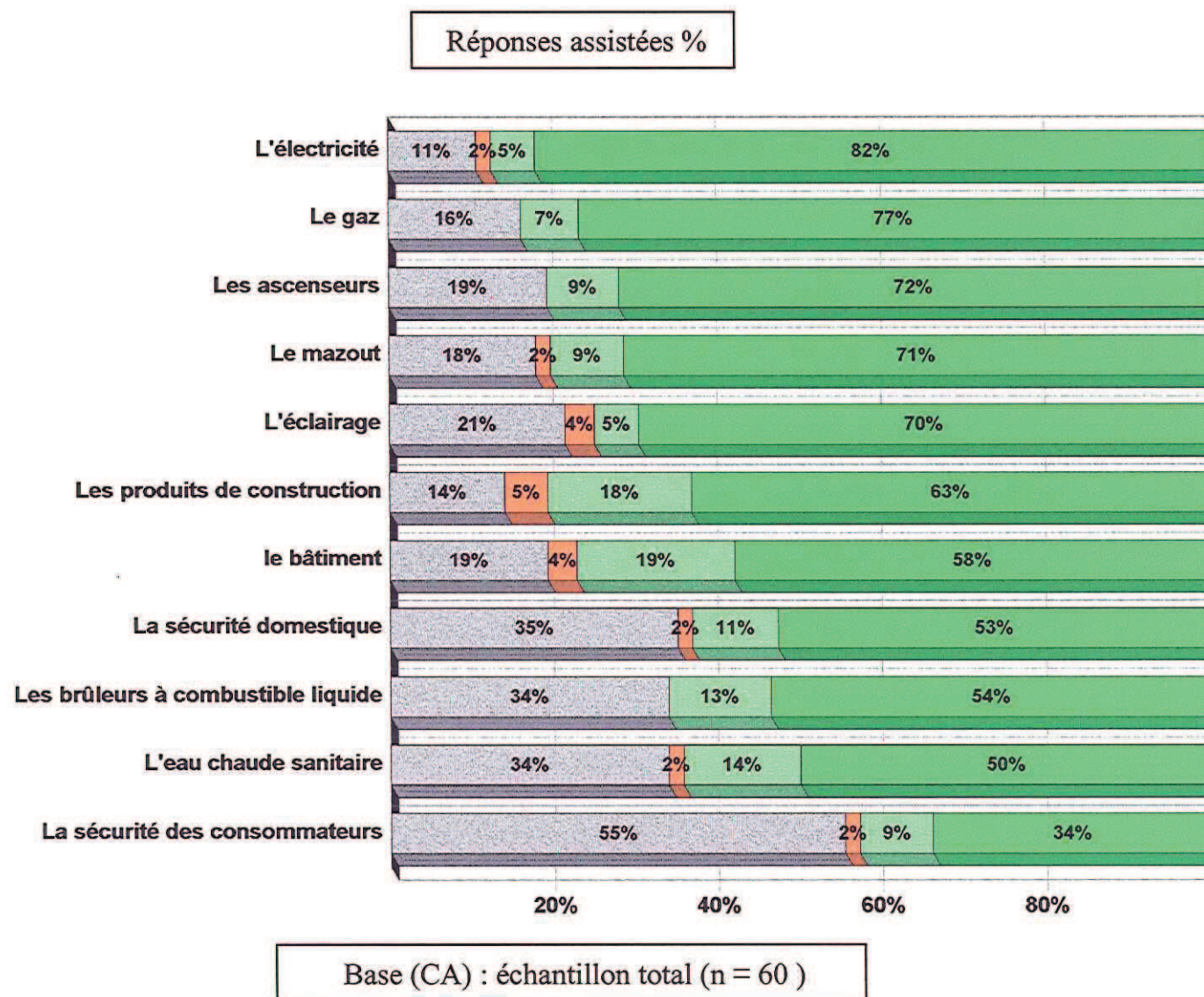


Base (CA) : échantillon total (n = 60)

- ☐ Malgré le fait que les architectes connaissent globalement peu les différentes normes, ils disent les respecter dans la majorité des cas. On peut en déduire que, globalement, ils estiment ne pas enfreindre ces normes, ou prendre des décisions « logiquement » respectueuses de la norme.
 - ☐ D'autre part, il est intéressant de noter que si les architectes ne connaissent pas officiellement les règles, ils n'ont cependant pas un sentiment d'infraction ou le sentiment de « mal faire ». Ils se sentent en sécurité dans le cadre légal actuel.
- ⇒ Le bon sens, davantage que les normes ou autres, semble donc être l'élément sur lequel s'appuie l'architecte dans son travail dans le domaine de la prévention des accidents domestiques.

6.3. Estimation de l'utilité des normes, règlements et recommandations

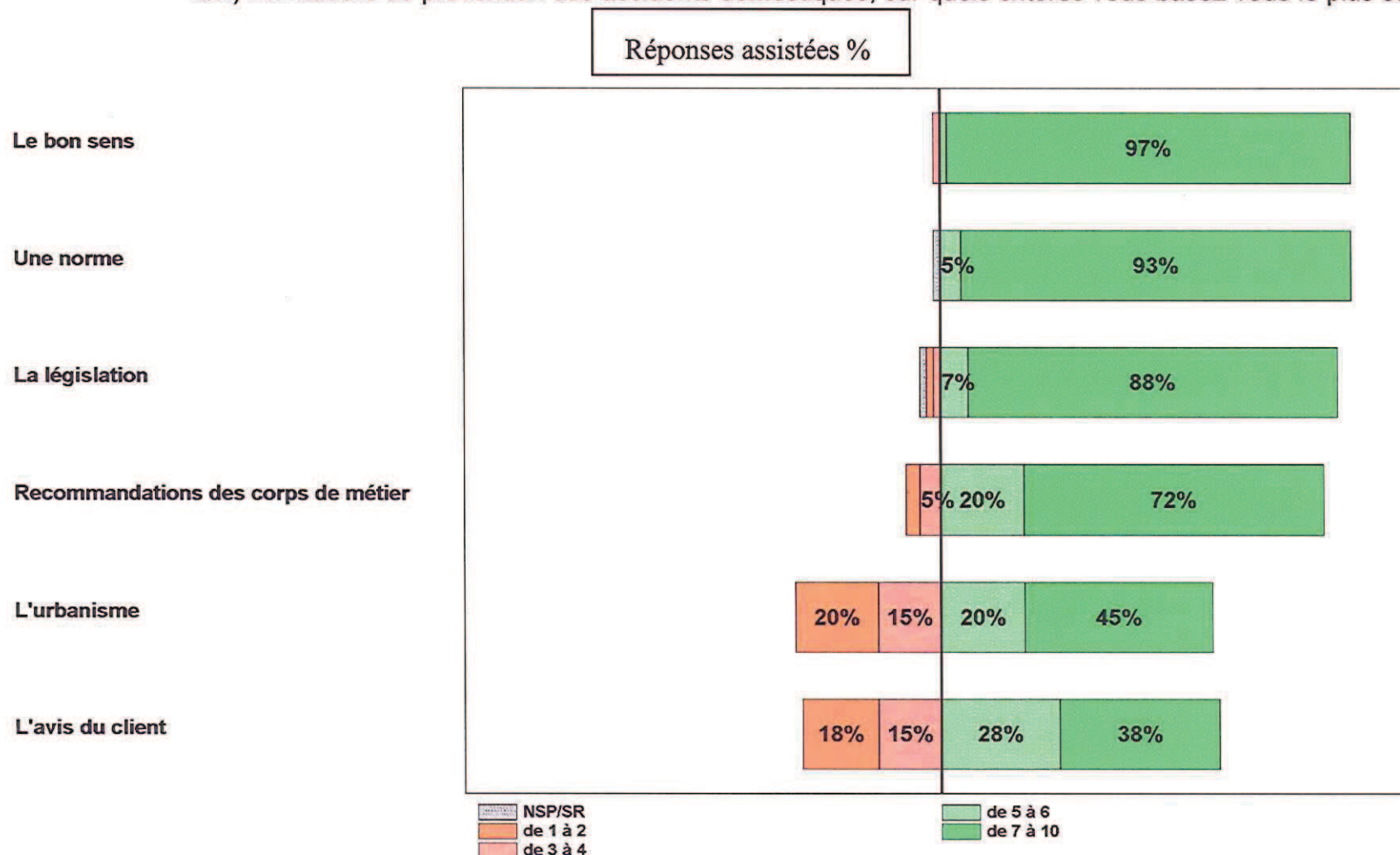
Q8e) : Comment estimez-vous les différentes règles, normes et recommandations ?



- ☐ Dans la plupart des cas, les normes ont considérées comme utiles voire essentielles par les architectes.
- ☐ La part des sans avis reste élevée dans le sens où, fondamentalement, les architectes ont peu connaissance des règles ou des normes organisant le secteur de la sécurité en matière de logement.
- ☐ C'est sans doute davantage le bon sens plutôt que l'aspect normatif qui conditionne le comportement des architectes en matière de prévention des accidents domestiques.

6.4. Les critères/organes de référence en matière de prévention

Q8f) En matière de prévention des accidents domestiques, sur quels critères vous basez-vous le plus souvent ?



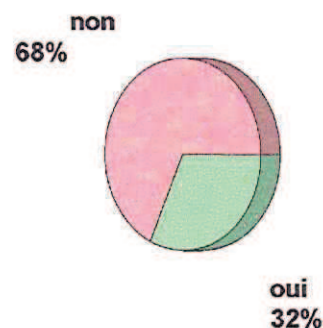
Base (CA) : échantillon total

- ☐ **C'est sur leur bon sens (97%) que se basent en grande majorité les architectes lorsqu'ils sont confrontés à une décision concernant la prévention des accidents domestiques.**
- ☐ **Paradoxalement, ils disent aussi se référer aux normes (93%), à la législation (88%) et aux recommandations des corps de métier (72%).**

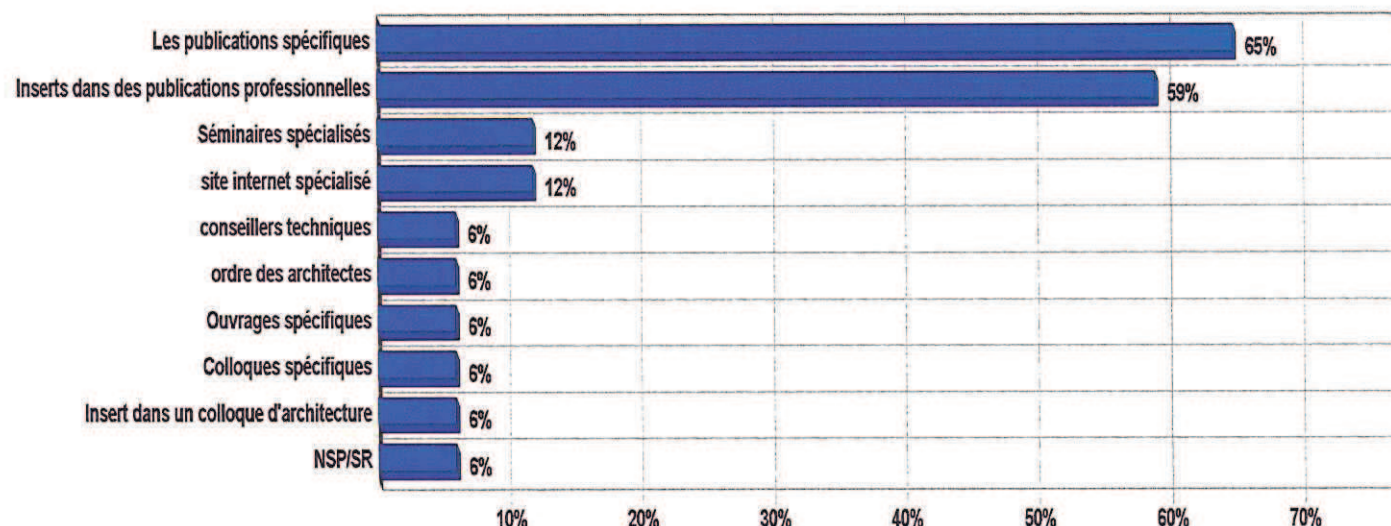
Partie 7: Les moyens d'information en matière de sécurité et d'accidents domestiques

7.1. L'information sur la problématique des accidents domestiques

Q9a) : Recevez-vous dans le cadre de votre activité professionnelle, de l'information sur la problématique des accidents domestiques



Q9b) : Pouvez-vous, SVP, m'indiquer celui de ces médias/canaux d'informations qui vous informe le mieux sur la prévention des accidents domestiques ?



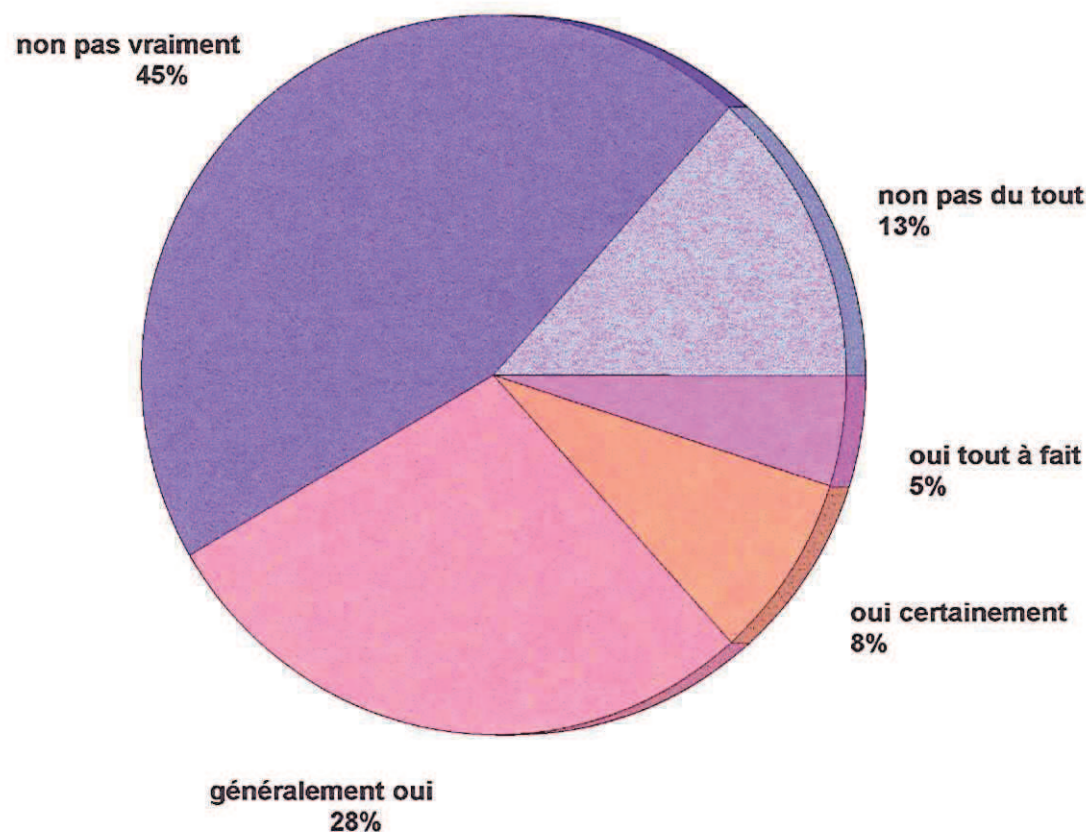
Base (CA) : échantillon total : N=60

- ☐ Les architectes reçoivent peu d'informations (32% disent avoir reçu de l'information) sur la prévention des accidents domestiques. Seuls 13% disent avoir suivi une formation où la prévention des accidents sur les chantiers a été abordée.
- ☐ La plupart s'estime insuffisamment informés (42%) sur cette problématique. Pour eux, une meilleure prévention passe obligatoirement par une meilleure information.

Partie 8: Attente et suggestions en matière de sécurité domestique

8.1. La sensibilisation du monde de la construction et/ou de la rénovation

Q10b) :En tant qu'architecte, pensez-vous que le monde de la construction et de la rénovation de logement est globalement sensibilisé à cette problématique ?

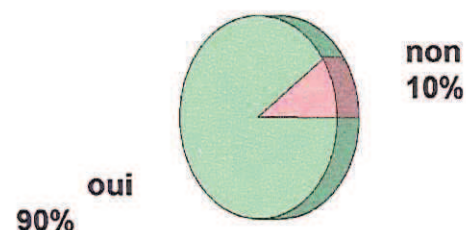


Base (CA) : échantillon total : N=60

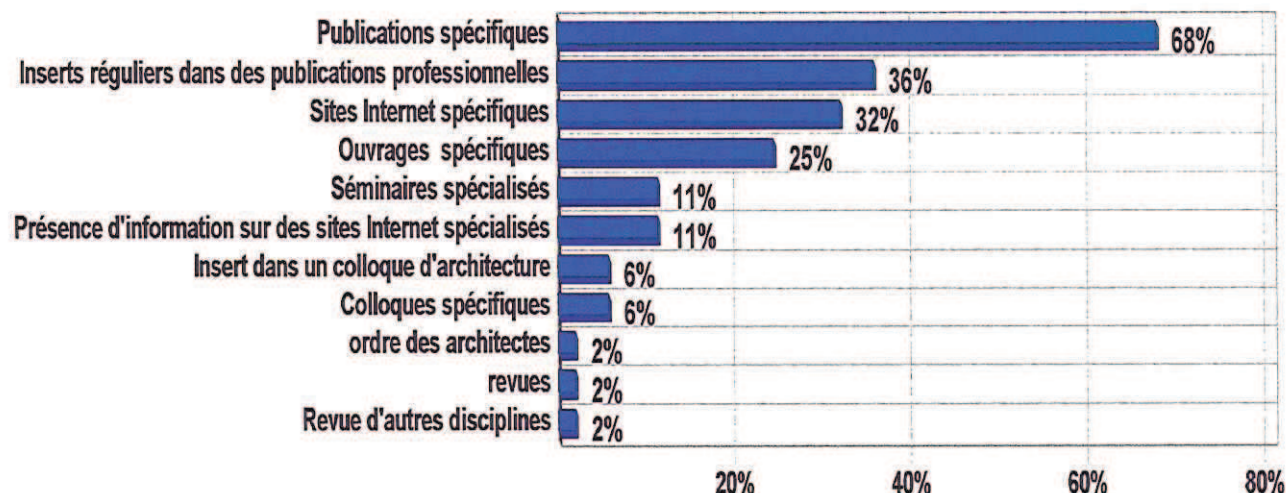
- ☐ **58% des architectes estiment que le monde de la construction et de la rénovation n'est globalement pas sensibilisé à la prévention des accidents domestiques. En cause, un manque d'information sur la problématique des accidents domestiques.**
- ☐ **Lorsqu'on les interroge sur la place de la Belgique au niveau de la prévention des accidents domestiques, la plupart ne savent pas évaluer la position de notre pays face à cette problématique. Les architectes qui donnent une réponse situent la Belgique dans la moyenne des autres pays.**
- ☐ **On peut constater que le discours des architectes a évolué au cours de la passation du questionnaire. Au départ, ils sont davantage sur la défensive lorsqu'on aborde le domaine de la prévention en affirmant qu'ils connaissent des normes, sont très vigilants etc... Ici, on peut constater qu'il y a une « reconnaissance implicite » d'un manque d'information.**

8.2. Les moyens de s'informer sur la problématique des accidents domestiques

Q10c) Souhaitez-vous recevoir davantage d'information sur la prévention des accidents domestiques ?



Q10d') Quel média vous paraît le plus adapté pour recevoir des informations ?



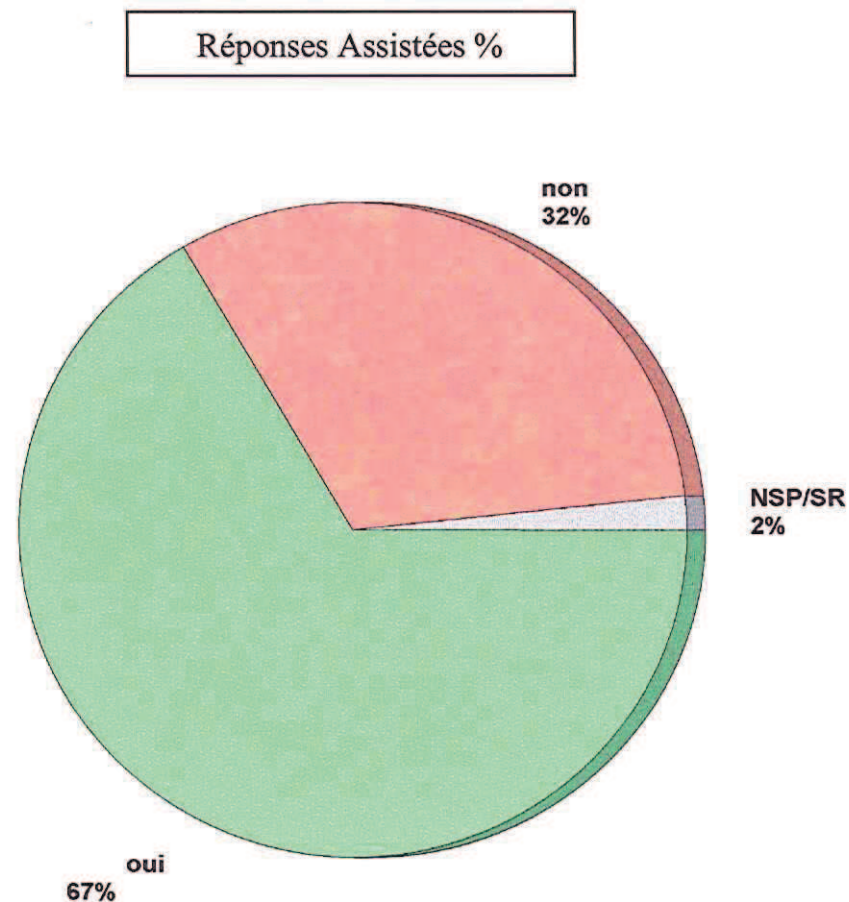
Base (CA) : échantillon total : N=60

- ☐ La plupart des architectes (90%) souhaite recevoir davantage d'information
- ☐ Lorsqu'ils obtiennent de l'information sur la prévention, c'est généralement via des conversations avec des collègues ou avec le maître d'ouvrage et les entrepreneurs.
- ☐ Les médias qu'ils estiment les plus à même de les informer sur la prévention des accidents domestiques sont les publications spécifiques (68%) et les publications professionnelles (36%).

Partie 9: Attentes et suggestions dans le cadre d'une législation

9.1. Opinions sur la législation actuelle en matière de sécurité dans le logement

Q11b) : Estimez-vous que l'aspect législatif en matière de prévention des accidents domestiques dans la construction et de la rénovation de logement est suffisant ?

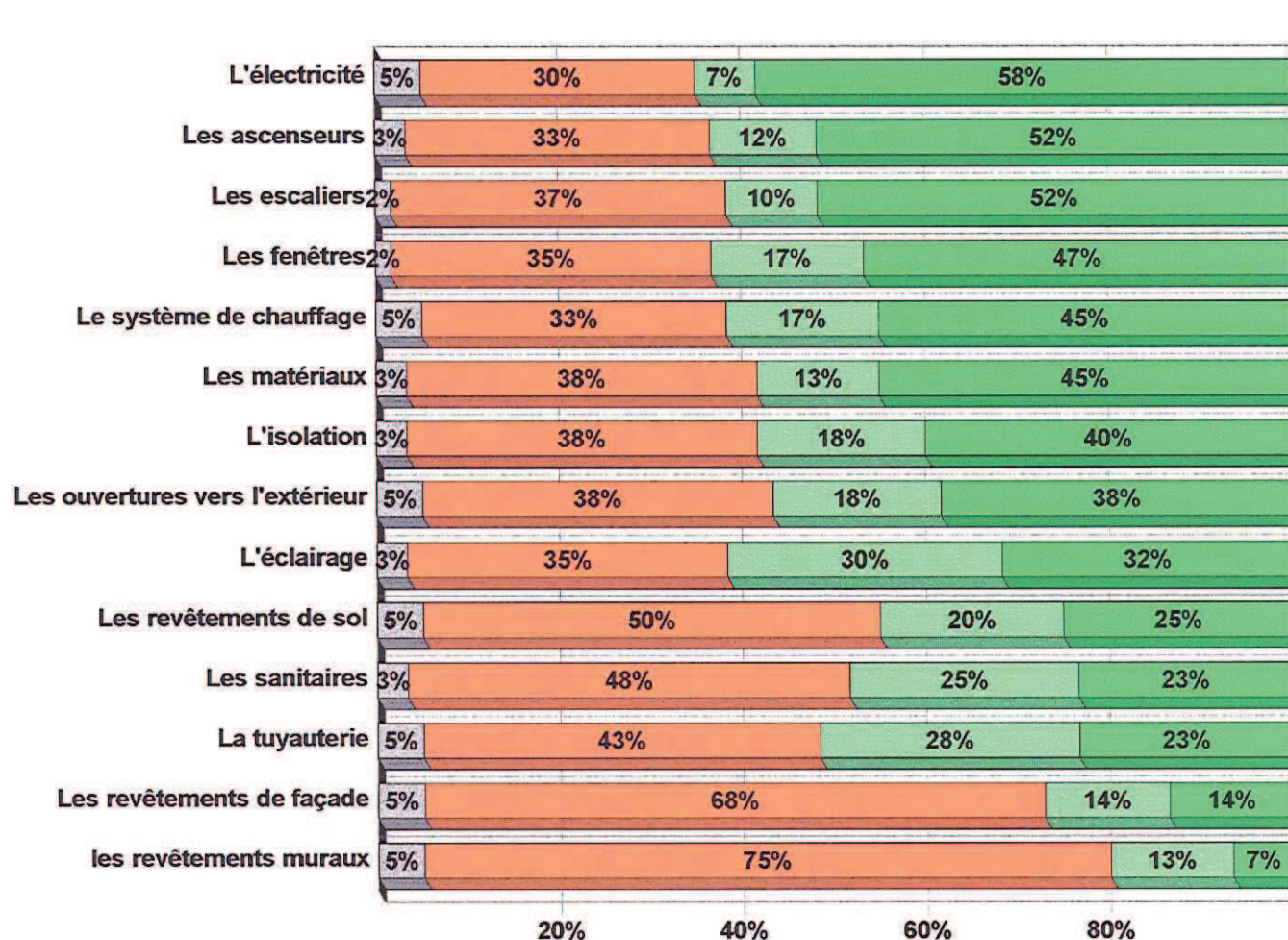


Base (CA) : échantillon total : N=60

- ☐ Une réglementation plus pointue n'est pas jugée comme essentielle par les architectes. 87% des architectes interrogés estiment qu'il n'est pas nécessaire de légiférer davantage et la plupart des architectes (67%) considère que la législation en matière de prévention des accidents domestiques est suffisante (il y a un décalage avec les 87%, mais c'est essentiellement parce qu'ils reconnaissent ne pas connaître cette législation).
- ☐ Il est vrai que pour eux, cette prévention se rattache davantage à une obligation morale de l'architecte vis à vis de son client.
- ☐ De plus, ils ont tendance à considérer que leur profession est de plus en plus « réglementée » et que la part administrative de leur travail est déjà bien suffisante. Ce sentiment peut expliquer les résultats.

9.2. Les domaines dans lesquels la législation devrait exister

Q8g) : Parmi la liste suivante, y-a-t-il des domaines dans la construction et la rénovation d'un logement pour lesquels vous estimez qu'une législation en matière de prévention des accidents domestiques serait intéressante?

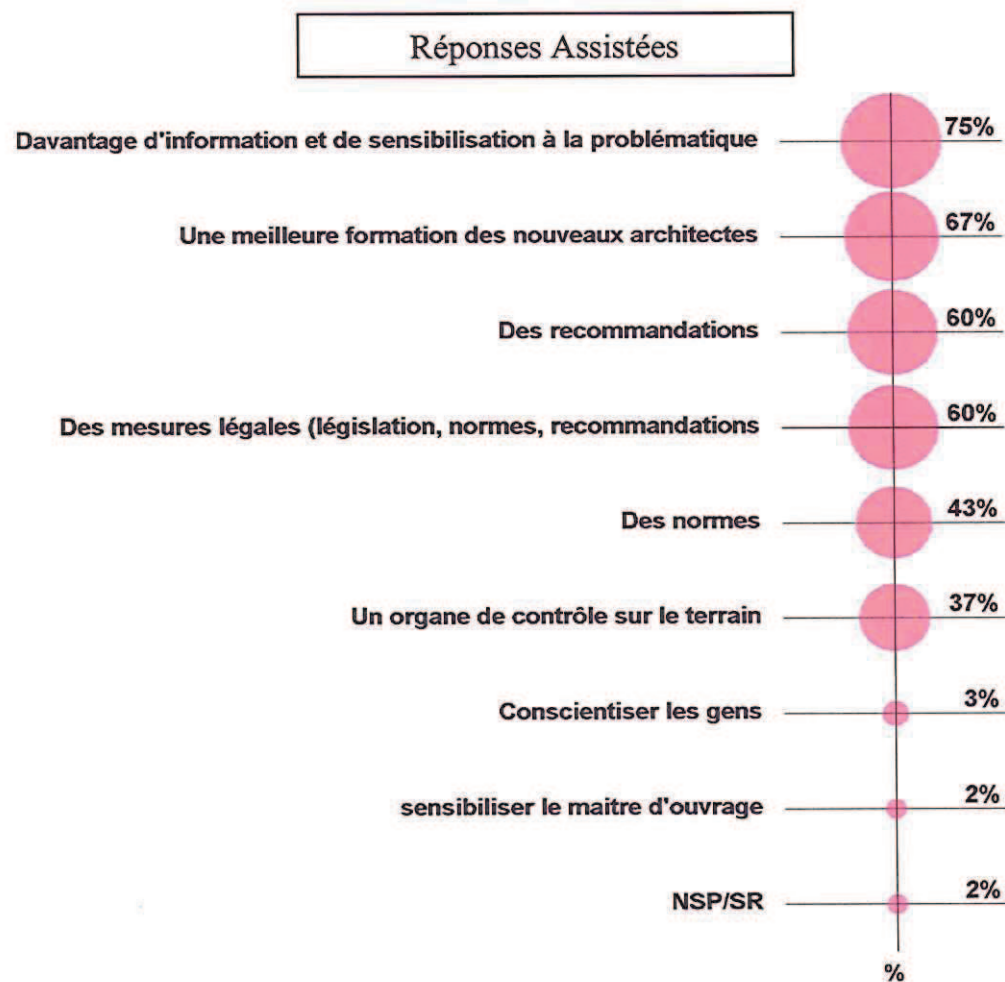


Base (CA) : échantillon total : N=60

- ☐ Les architectes connaissent, nous l'avons vu, peu de normes et règlements (ils en ont une « connaissance intuitive »). Ne les connaissant pas, il est normal qu'ils suggèrent qu'elles « existent davantage », c'est à dire qu'elles soient mieux connues.
- ☐ Hormis les domaines des revêtements de façade et de murs, presque tous les domaines les intéressent, avec un intérêt prépondérant pour le domaine électrique et pour ce qui concerne « la hauteur » (ascenseurs, escaliers, fenêtres,...)

9.3. Les éléments qui favoriseraient le mieux la prévention des accidents domestiques (Analyse sur le total)

Q11d) Que pensez-vous qu'il soit préférable pour favoriser une meilleure prévention en matière d'accident domestique dans la construction et la rénovation de logement ? (Pouvez-vous nous donner un ordre de préférence)



Base (CA) : échantillon total

Le point sur les éléments qui favoriseraient le mieux la prévention des accidents domestiques (Analyse sur le total)

Réponses Assistées

- ☐ Les architectes dans leur grande majorité pensent que c'est par la sensibilisation des architectes mais aussi des maîtres de l'ouvrage (75%), ainsi que par une formation adaptée des architectes (67%).
 - ☐ L'intégration de davantage de normes et/ou recommandations est cependant très présente, ce qui constitue une contradiction nette avec le fait que les architectes estiment la législation suffisante.
 - ☐ Mais, le fait de bénéficier d'un cadre réglementaire à des côtés très rassurants. On est, en quelque sorte, «protégé» par la loi en ce qui concerne son degré de responsabilisation. D'autre part, les « lois » ont des côtés très contraignants dont les architectes se plaignent (paperasserie, texte rébarbatif...).
- => la présence d'un cadre légal plus étoffé est compris dans le sens d'une sensibilisation des architectes mais aussi les maîtres de l'ouvrage.

Synthèse

Les principaux enseignements de l'étude

1. Sensibilisation et responsabilisation des architectes

Bien qu'ils ne l'expriment pas spontanément parmi les principes qui orientent prioritairement leur conception et leur gestion d'un chantier, les architectes sont globalement très sensibilisés à la problématique de la prévention des accidents domestiques prioritairement en ce qui concerne les enfants. Ils considèrent comme évident de se préoccuper de ce domaine lorsqu'ils conçoivent une construction ou une rénovation de logement. Cette préoccupation est considérée comme aussi importante que les autres dimensions qui conditionnent un chantier de logement.

Les principaux domaines qui les sensibilisent sont les risques de chute (fenêtre, escalier, ouvertures vers l'extérieur...) ainsi que les craintes liées à une installation électrique de mauvaise qualité.

Les autres aspects de cette problématique sont assez peu présents à l'esprit (par exemple, l'éclairage des zones dangereuses, les risques au sein d'une cuisine, les problèmes liés au nettoyage ...).

2. Normes et législations

Les architectes connaissent globalement peu les normes, règlements ou recommandations qui organisent la prévention des accidents domestiques. Lorsqu'ils en connaissent, ce sont généralement les domaines liés à l'électricité et aux matériaux de construction. Pour les autres domaines, ils considèrent qu'ils sont davantage du ressort des différents corps de métier.

De manière générale, ils respectent scrupuleusement les prescriptions légales et estiment qu'elles encadrent adéquatement leur travail et leurs responsabilités.

Même s'ils ne sont pas totalement convaincus que l'établissement de normes soit la solution pour favoriser une meilleure prévention des accidents domestiques, ils pensent néanmoins que cela peut contribuer à sensibiliser le public. Cependant, ils ne peuvent donner des exemples de domaines précis où une législation serait particulièrement utile.

3. Attentes et suggestions en matière d'informations sur la prévention des accidents domestiques

Les architectes souhaitent recevoir de façon évidente davantage d'information sur la prévention des accidents domestiques. Pour eux, la sensibilisation et une meilleure formation contribuent davantage à une prévention accrue des accidents domestiques que des normes ou règlements.

Un cadre réglementaire plus étoffé pourrait néanmoins conduire à une meilleure sensibilisation du monde des architectes et des entrepreneurs.

Pour eux, la sensibilisation doit autant concerner le monde de la construction et de la rénovation de logement que la clientèle.

Ils souhaitent une information plutôt généraliste : c'est à dire, qui touche à tous les domaines de la prévention des accidents domestiques.

Cependant, cette information doit se présenter sous un format technique et idéalement, sera combinée avec des exemples techniques pour appuyer la théorie et la rendre ainsi moins rébarbative.

Certains architectes évoquent même l'idée d'un endroit de référence où les architectes pourraient trouver de l'information mais aussi des conseils concernant la prévention des accidents domestiques et autres problèmes techniques s'y rattachant.

Sur la soixantaine d'architectes, une trentaine accepterait de participer à un séminaire sur cette problématique.